

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1891

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

SUCCESSEUR DE FR. GOBBAERTS

Rue de la Limite, 21.

1891

POINTS DIVERS

DE L'HISTOIRE MÉTALLIQUE DES PAYS-BAS.

DEUXIÈME ARTICLE ; *Suite* (1).

DESCRIPTION

DES

JETONS INTÉRESSANT LES PAYS BAS

DONT LES COINS SONT CONSERVÉS A L'HOTEL DES MONNAIES A PARIS

Première partie de l'inventaire de 1830. Continuation du règne de Louis XIV.

PL. I ET II.

XXXVII [473]. SIC · VINCIT · AMICOS. Une ville maritime ; c'est Dunkerque. Une pluie de pièces d'or tombe sur cette ville. A l'exergue : ORDINAIRE · DES · GVERRES.

Revers du numéro suivant :

[472]. LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX. Buste du roi, drapé, les cheveux longs, et tourné à droite. Au-dessous, la date 1663.

Pl. I, fig. 11.

(1) Voir la *Revue belge de numismatique*, année 1887, p. 1, et année 1890, p. 353.

Par exception, nous donnons sur la même planche (fig. 12), d'après un exemplaire du temps, et pour ne pas séparer l'une de l'autre deux pièces qui vont si nécessairement ensemble, un jeton dont le coin du revers n'existe plus au Musée monétaire. Le côté à l'effigie de Louis XIV est le même que ci-dessus [472] (1). On voit au revers, sans représentation de ville, une pluie d'or tombant sur la terre; légende : FULMINIBVS · DVM · PARCIT · IVPITER (2). A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES · GVERRES.

Ce jeton de l'Extraordinaire des guerres pour 1663, se rapporte, de même que celui de l'Ordinaire des guerres, ci-dessus, à l'acquisition que Louis XIV fit de la place de Dunkerque par un traité avec les Anglais, en date du 27 octobre 1662.

XXXVIII [474]. ICTV · FVLMINEO · POTENTIOR. Une pluie d'or tombant sur la ville de Dunkerque, et plus particulièrement sur une tour avancée dans la mer. Au-dessous de cette tour, sur une banderolle, le mot DVNKERQVE.

VAN LOON, t. II, p. 490.

(1) Sur certains exemplaires de frappe ancienne, dans l'expression de la date, 1663, le chiffre 3 est figuré à rebours.

(2) Le P. BOUHOURS, qui trouvait cette devise fort belle, lui a donné une place dans ses *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, où il constate, en outre, qu'elle a bien été faite « sur Dunkerque, quand le Roy l'acheta des Anglois ». Voir l'édition de Paris, 1671, in-4^o, pp. 304 et 305.

Le sujet, on le voit, est le même qu'à l'article XXXVII.

Il n'est pas dit dans l'Inventaire actuel, non plus que dans celui de 1697-1698, à quel autre coin était régulièrement accouplé notre n° XXXVIII, pour la production des jetons à la frappe desquels ce dernier devait servir. Sur un exemplaire ancien conservé dans nos cartons, le côté opposé est à l'effigie de Louis XIV, en buste drapé, et avec la légende LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX.

Sur l'exemplaire que Van Loon a connu, et dont la figure est donnée dans son grand travail, le revers est tout différent; on le trouve ainsi décrit dans l'édition en français :

« Comme par cette vente (qu'ils avaient faite de Dunkerque à Louis XIV), les Anglois, qui ne sont pas de la même religion que les François, étoient éloignés des frontières de la France, on voit, au *Revers*, deux Harpies s'enfuir devant la Justice, qui, étant assise, semble les menacer de son épée. L'inscription est empruntée de l'*Eneïde* de Virgile (1) : HARPYAS · PELLERE · REGNO, *Chasser les Harpies du Royaume* ». (A l'exergue, la date 1663.)

Le renseignement que nous tirons de Van Loon est un exemple, d'ailleurs assez fréquent, de l'assemblage disparate, sur une même pièce, de

(1) « VIRG. *Æneid.*, lib. III, v. 249. »

coins provenant de deux jetons qui avaient été composés pour des sujets sans rapport entre eux.

Louis XIV reconnaissait qu'il avait traité les Anglais en amis dans l'achat qu'il leur avait fait de Dunkerque. On disait même de lui sur l'un des jetons que Van Loon a publiés (1) : SIC VINCIT AMICOS, et cela, à propos de la pluie d'or tombant sur la ville.

La légende de l'autre jeton, HARPYAS PELLERE REGNO, avec le type de la Justice assise, mettant en fuite les Harpies, du geste qu'elle fait avec son glaive, aurait nécessairement été, si elle avait eu les Anglais en vue, une insolence gratuite contre laquelle la raison proteste. On peut, semble-t-il, être assez surpris que l'idée en soit venue dans l'esprit de Van Loon, et surtout qu'il y ait donné cours sur un ton sérieux, alors que le P. Ménestrier, dans un ouvrage bien connu, dont une contrefaçon parut en Hollande, dès 1691, avait publié, au moins pour le revers, et en l'expliquant, le jeton à la devise de la Justice refoulant les Harpies hors de France (2). Ménestrier avait formellement marqué que ce jeton se rapporte à la Chambre de Justice établie au mois de novembre 1661, pour la poursuite des exactions commises par les gens de finances (3). Il n'y a pas, en

(1) T. II, p. 489.

(2) *Histoire du Roy Louis le Grand, par les médailles, etc.* Voir aux Planches de jetons, la figure n° 36.

(3) Voir *Recueil général des lois françaises*, par ISAMBERT, DE

effet, à chercher d'autre éclaircissement au sujet de la devise si inexactement interprétée par le savant numismate hollandais.

XXXIX [601]. VINCIT · DVM · RESPICIT.
Le soleil écartant des nuages. A l'exergue :
ORDINAIRE · DES · GVERRES. 1667.

Voir au numéro suivant.

XL [602]. MAGNĪ · AGMINIS · INSTAR.
Un porc-épic, dans la campagne. A l'exergue :
EXTRAORDINAIRE · DES · GVERRES. 1667 (1).

Les jetons XXXIX [601] et XL [602], qui se frappaient à l'effigie de Louis XIV, paraissent se rapporter aux projets ou préparatifs de guerre, formés par Louis XIV pour la revendication des droits de la reine Marie-Thérèse, sa femme, sur les Pays-Bas, par suite de la mort du père de celle-ci, le roi d'Espagne Philippe IV. Bien que

CRUSY, etc., t. XVIII ; *Abrégé chronologique*, du président HÉNAULT, à l'année 1661 ; etc.

(1) Nous avons sous les yeux un jeton assez généralement semblable à notre n° XL. La seule différence vraiment caractérisée est dans le revers, qui ne provient pas du même coin, mais néanmoins des mêmes poinçons pour les parties principales du type. A l'exergue s'étale isolément la date 1667, en chiffres de bonne taille, remplaçant l'indication du service de l'*Extraordinaire des guerres*, suivie de la même date en chiffres de plus petite dimension. C'est un exemple, pris entre bien d'autres que nous pourrions aisément citer, d'une des catégories de jetons banaux signalées dans la première partie de ce mémoire, à l'avant-propos. (*Revue belge de num.*, année 1890, p. 539, en note ; tirage à part, p. 7.)

la guerre n'ait éclaté que dans le courant de l'année 1667, il est constant que Louis XIV s'y était préparé dans les meilleurs mois de 1666, sans faire connaître ses intentions. Le président Hénault, sous la rubrique de 1666, parle des « revues à Compiègne pour préparer les troupes aux opérations de l'année suivante ». Guy Patin, qui était comme aux écoutes de tous les bruits, n'a pas omis, dans deux lettres des 20 et 30 octobre 1666, celui qui courait de la possibilité d'une guerre *en Flandres* pour la campagne prochaine (1). Ce serait ici une exagération de soin que de justifier plus amplement l'admission que nous avons faite, dans notre liste, des coins n^{os} XXXIX et XL.

XLI [612]. NVMERAT · CVM · DOTE · TRIVMPHOS. Les deux bustes conjugués du roi et de la reine, Louis XIV et Marie-Thérèse, tournés à droite. Au-dessus, la date 1667.

Pour revers le suivant :

[613] ESTAT^s · DES · VILLE · ET · CHATELLENIE · DE LILLE. Une grande fleur de lis, chargée de quatre petits écussons.

VAN HENDE, *Numismatique lilloise*,
n^o 447.

[614]. Même sujet.

XLII. [615]. A · SOLE · EST · QVOD ·

(1) *Lettres de Guy Patin*, éditions diverses.

SPLENDEO · NAVTIS. Au-dessus de la mer, « l'astre appelé Lucifer (1), qui suit le soir et qui le matin devance le soleil, dont il emprunte la lumière » A l'exergue, la date 1667.

Revers du numéro suivant :

[637]. FR · DE · VANDOSME . DVC · DE
BEAUFORT. Buste du prince, tourné à droite.

VAN LOON, t. II, p. 532 (2).

Le duc de Beaufort était « Grand-maître, chef et surintendant général de la Navigation et Commerce de France ». Le jeton à son effigie, ici décrit, se rapporte au service de la Marine, autrement dit service de l'Amirauté, et a été frappé à l'occasion des étrennes de janvier 1667. Van Loon a cru pouvoir le rattacher à l'histoire métallique des Pays-Bas, donnant pour raison le commandement que le duc de Beaufort avait, en 1666, de la flotte qui aurait eu, en cas d'intervention directe de la France, à se porter au secours des Hollandais, en guerre avec les Anglais. Le motif est tiré de loin, et nous ne le mentionnons que pour mémoire. En réalité, la devise A SOLE EST QUOD SPLENDEO NAVTIS ne peut s'expliquer que comme une allusion à la haute position que le duc de Beaufort tenait du roi *Soleil*.

(1) La planète Vénus.

(2) Voir également J. CHAUTARD, *Les jetons des princes de Vendôme de la deuxième maison de Bourbon*; Vendôme, 1882, p. 56, et pl. VI, fig. 5.

XLIII [645] VENI . VIDI · VICI · Un lion, représentant l'Espagne, mis en fuite par le chant d'un coq, représentant la France, perché sur un laurier. A l'exergue : L'ORDINAIRE · DES · GUERRES. 1668.

Le jeton se frappait à l'effigie de Louis XIV, en buste cuirassé, tourné à droite; légende : LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX ·

VAN LOON, t. III, p. 14.

[646] Même sujet.

Les jetons de l'Ordinaire des Guerres étaient de ceux que l'on distribuait exactement à chaque renouvellement d'année. Celui que nous venons de voir étant daté de 1668, sa devise ne peut absolument se rapporter qu'aux événements de 1667, et par conséquent aux merveilleux succès de Louis XIV durant la campagne de Flandre, où il avait marché de conquête en conquête. Van Loon s'est incontestablement mépris en voulant voir dans la devise VENI, VIDI, VICI, etc., une allusion aux faits de la campagne de Franche-Comté, dont il n'existait rien encore quand le jeton a paru, la conquête de cette province ayant eu lieu en février 1668 (1).

(1) L'erreur manifeste et palpable que nous redressons ici sera sans doute bien souvent encore, répétée comme une vérité avant que l'on parvienne à la déraciner. Il est d'usage, pourrait-on dire, que les choses se passent ainsi. Rossignol, sans qu'il s'en soit exprimé en termes bien précis, a commis la même erreur que Van Loon, dans

XLIV [635]: AMANDVS · VBIQUE · HIC · TERRET. Le soleil avec le zodiaque, où il est au signe du Lion. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES · GUERRES, 1668.

Ce jeton de l'Extraordinaire des guerres, étrennes de 1668, se frappait, comme le n° XLIII, à l'effigie de Louis XIV. La devise se rapporte également à la conquête de la Flandre.

XLV [641]. MEVS · ET · MIHI · VICIT · IASON. Les Argonautes. dans leur vaisseau, revenant avec la toison d'or. A l'exergue, la date 1668.

Revers du numéro suivant :

[640] MAR · THER · D · G · FR · ET · NAV · REG. Buste de la reine Marie-Thérèse tourné à droite.

Cf. VAN LOON, t. III, p. 14.

[642 et 643]. Même sujet qu'au numéro [641].

tout ce qu'il a dit à la page 157 des *Libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États* (Autun, 1851).

Une devise qui a bien été faite au sujet de la conquête de la Franche-Comté en 1668, mais qu'on ne trouve sur aucun jeton, où il aurait peut-être été difficile de la représenter, est celle dont le P. Bouhours a dit : « La conquête de la Franche-Comté, faite si promptement et pendant une saison si fascheuse, fut exprimée par un Soleil qui faisoit fondre des montagnes de neige : *Satis esse vidisse* ». Voir les *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 1671, in-4°, p. 396. Voilà, sans doute, qui n'est pas sans rapport avec le *Veni, vidi, vici*, au moins à la première impression ; mais, malgré cela, il est constant que les deux devises ne s'appliquent pas au même objet.

Ici encore, Van Loon a pensé que, dans ce retour du victorieux Jason, il s'agissait d'une allusion à la conquête de la Franche-Comté ; mais comme le jeton, suivant toutes les apparences, doit avoir été composé pour le service de la Maison de la reine, avec distribution par la voie des étrennes annuelles, la date qu'il porte semble assez dire que la devise ne peut, comme les précédentes, que se référer aux événements de la guerre de Flandre, en 1667.

A un autre point de vue, nous ajouterons quelques mots qui peuvent avoir leur utilité. Il y a tout lieu de supposer que le jeton original a bien été gravé pour le service de la Maison de la reine, comme nous l'avons dit, et, par conséquent, à la grandeur la plus ordinaire des jetons de l'époque, soit au diamètre de 28 millimètres ; mais il en a été fait, en plusieurs modules, d'assez nombreuses copies, pour l'alimentation du commerce des jetons banaux. L'exemplaire, de dimensions restreintes, publié par Van Loon, ne nous paraît pouvoir être que de quelqu'une de ces copies ; il y a même lieu de croire qu'elle ne devait pas être d'un fort bon travail, à en juger par l'air de vieillesse donné à l'effigie de la reine, qui n'était alors âgée que de trente ans.

XLVI [625]. HERCULEVS · LABOR . La massue d'Hercule posée contre un mur, couverte, en partie, de la peau du lion de Némée. A l'exergue : 1668.

Revers du numéro suivant :

[624] LVD · XIIIIL., etc., Buste du roi, en cuirasse.

VAN LOON, t. III, p. 16.

XLVII [617]. ACCEDVNT · TERRÆ · ATQVE · VRBES. Armes de la ville de Paris. A l'exergue : 1668 .

Revers : [618]. M^R · VOYSIN · CON^{ER} · DETAT · ORDINAIRE · PREVOST · DES · MAR · 3 EL^{ON} (1). Armes du Prévôt des marchands Voysin.

D'AFFRY DE LA MONNOYE, *les Jetons de l'échevinage parisien*, p. 117.

D'Affry de la Monnoye a déjà fait remarquer, en publiant ce jeton, que la légende ACCEDVNT TERRÆ ATQVE VRBES rappelle les conquêtes faites par Louis XIV durant la campagne de Flandre, en 1667.

XLVIII [632]. LVDOVICO · XIV . OB · SERVATAM · VICTIS · SEQVANIS · PROVINCIAM · Louis XIV, habillé en empereur romain, debout entre la France et la Bourgogne, personnifiées, tient dans les mains une branche d'olivier et une statuette de la Victoire.

Revers du numéro suivant :

[631] FIDES · ORDINVM · BVRGVNDIÆ. Les

(1) « Monsieur Voysin, Conseiller d'État ordinaire, Prévôt des Marchands, troisième élection. »

armes de la province de Bourgogne. A l'exergue : 1668.

J. DE FONTENAY. *Manuel de l'amateur de jetons*, p. 290.

Nous citons ici Fontenay, parce que son *Manuel* est entre les mains de plus de lecteurs que le livre justement estimé, mais déjà rare, *des Libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses États* (1) par Cl. Rossignol. C'est dans ce dernier volume, p. 156, que notre jeton XLVIII a été publié pour la première fois d'une manière complète.

Les États de la province de Bourgogne ont fait frapper ce jeton dans le courant de 1668. La Franche-Comté avait été conquise dès les premiers mois de l'année. La légende LVDOVICO XIV, etc., est à traduire ainsi : *A Louis XIV, pour avoir mis à couvert la province (de Bourgogne) par la conquête de la Franche-Comté.*

Tel est bien le jeton à la frappe duquel le coin XLVIII [632] a été primitivement employé. Mais il n'est pas bien rare de rencontrer des jetons banaux pour la frappe desquels le même coin ou quelque coin semblable a été accouplé à l'effigie en buste du roi Louis XIV, assez jeune encore. Ces derniers jetons ne sont pas datés, non plus que les imitations qui en ont été faites à Nuremberg. L'exemplaire qu'a publié Van Loon,

(1) Autnn. 1851, in-8°.

t. III, p. 137, était une de ces imitations nurembergeoises (1), et c'est, sans aucun doute possible, pour n'avoir pas connu le jeton primitif, qu'il est tombé dans cette croyance erronée que le type XLVIII [632] se rapportait à la seconde conquête de la Franche-Comté par les Français, en 1674. Antérieurement, le P. Menestrier avait commis la même erreur (2), ce qui se comprend bien moins. ✕

XLIX [628]. VICTORIÆ · CELERITAS · INCREDIBILIS. La Victoire dans les airs, sur un char traîné par deux chevaux ailés. Pas de date.

Revers du numéro suivant :

[842] LVDOVICVS · MAGNVS · REX · CHRISTIANISS. Tête de Louis XIV, déjà âgé, couronné de laurier. Au-dessous la lettre R, signature du graveur du coin.

Pl. I. fig. 13.

[629]. Même sujet qu'au n° [628].

Jeton banal, frappé, comme l'indique l'Inventaire de 1697-1698, « en mémoire de la conquête que le Roi fit de la Franche-Comté, au mois de février de l'an 1668 ». Toutefois, la pièce n'est pas antérieure à 1695, année, comme le fait savoir

(1) Les lettres L. G. L., placées au-dessous de l'effigie de Louis XIV, sont bien, en effet, les initiales du fabricant nurembergeois, Lazarus-Gotlieb Lauffers.

(2) *Hist. du Roy Louis le Grand, par les médailles, jettons, etc.*, 1689, 1691, etc. ; fig. 49 des planches de jetons.

le même inventaire, de laquelle date le coin de tête, qui est une œuvre du premier Roettiers, *le Grand*, et où l'effigie du monarque accuse bien ses cinquante-sept ans, au lieu des trente ans qu'il avait en 1668. Quant à la devise du revers, type et légende, elle est empruntée aux médailles de la première conquête de la Franche-Comté, comme elles existent dans les suites historiques du règne (1).

Nous avons déjà dit quelques mots, dans l'introduction du présent mémoire (2), des anomalies choquantes que présente le jeton XLIX. Nous le publions, moins pour l'intérêt qu'il offre, et qui est assez faible, qu'afin de mettre en garde plus complètement encore les curieux contre les erreurs auxquelles pourraient donner lieu les anomalies dont il s'agit, ainsi que quelques autres du même genre qu'il serait également possible de rencontrer.

L [65I]. ET · DVM · TENET · OTIA ·
TERRET. Un lion qui se repose, à demi-couché.
A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES · GUERRES · 1669.

Pour ce coin et les suivants, jusqu'au n° LIV,
Voy. au n° LV.

(1) Voir le *Catalogue des coins, médailles, etc., du Musée monétaire*, 1833, n° 150; VAN LOON, t. III, p. 14; etc.

(2) *Points divers, etc.*, dans la *Revue belge de numismatique*, 1890, p. 370. Voir aussi au tirage à part de la 1^{re} partie du second article, p. 18.

LI [668]. VTROQVE · IVPITER. D'un côté tombe une pluie d'or, et de l'autre la foudre. A l'exergue : 1670.

VAN LOON, t. III, p. 38.

LII [672]. FACIT · HÆC · MIRACVLA · LVDENS. Le roi, sous la figure d'Amphion, élève des murailles aux accords qu'il tire d'un violon, remplaçant ici la lyre du personnage de la fable. A l'exergue : ÆDIF · REG · 1670.

LIII [680]. INSTANS · OPERI · BELLISQVE. Des abeilles volant en troupe, conduites par leur roi, comme on disait alors de la *mère-abeille* (1). Ce roi d'abeilles est entouré d'une auréole. Al'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES · GVERRES · 1670.

[681]. Même sujet.

LIV [694]. ANIMIS · AVDACIBVS · IMPLET. Un lion dans toute sa force, qui, par sa contenance fière et ses rugissements, fait l'éducation d'un jeune lion, qu'il anime au courage. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES · GVERRES · 1671.

VAN LOON, t. III, p. 40.

LV [722]. QVO · FVLMINA · VIBRABIT. Aigle planant, avec les foudres dans ses serres. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES · GVERRES · 1672.

(1) « *Le Roy des abeilles est femelle, nous dit FURETIÈRE; il est deux fois plus gros que les autres abeilles.* » (*Dictionnaire universel*, 1690.)

Les jetons L à LV se frappaient tous à l'effigie de Louis XIV. Ils se rapportent à l'époque de la paix armée, temps d'expectative pour les Pays-Bas, qui s'écoula dans l'intervalle de la guerre de 1667 et 1668 à celle de 1672 et années suivantes. Nous les avons compris dans notre liste à l'exemple donné par Van Loon. Plusieurs diffèrent de ceux que cet auteur a publiés, avec plus ou moins d'inadvertances. Sur ce dernier point, nous ne relèverons que ce qui a trait au n° LII, où il s'agit de la devise d'Amphion élevant des murailles : FACIT HÆC MIRACVLA LVDENS.

L'exemplaire qu'a fait connaître Van Loon est un jeton banal, non marqué, par conséquent, des mots *ÆDIF(icia) REG(ia)*, indiquant le service des Bâtimens du roi; mais il porte la date 1670 comme notre coin. C'est en se fondant sur cette date que l'auteur cité avait cru pouvoir avancer que la devise à l'image d'Amphion était une allusion à la rapidité extraordinaire avec laquelle avaient été menés, durant l'été de 1670, les travaux d'achèvement de la citadelle de Tournai. L'assimilation est incontestablement caduque, puisqu'il est prouvé par le coin n° LII que la devise était

(1) Nous n'avons pas la prétention de rappeler toutes les devises plus ou moins comminatoires des jetons de cette même époque dont les coins ont été conservés. Nous avons dû nous borner à faire un choix en cette matière, qui ne rentre qu'assez vaguement dans notre cadre. On ignorait généralement dans quel pays la guerre serait portée; et ces jetons-là n'avaient pas pour mission de le faire savoir.

dès le 1^{er} janvier 1670 sur les jetons afférents au service des Bâtiments du roi. Au vrai, la flatterie renfermée dans la devise dont on parle ici avait pour sujet l'impulsion donnée par Louis XIV aux travaux d'achèvement du Louvre, activement poursuivis en 1669 par le service des Bâtiments, dont l'intendant en fonctions cette année n'était autre que Jean Warin (1).

Il nous pèse réellement d'avoir déjà rencontré, depuis que nous avons entrepris ce travail, tant d'erreurs sur notre chemin, avec la tâche ingrate d'avoir à les relever. La seule raison qui nous puisse soutenir dans l'accomplissement de cette tâche est, du reste, un principe bien simple et sans cesse devant nos yeux : c'est que l'exactitude dans la numismatique est la première des conditions pour que le concours que celle-ci fournit à l'histoire soit d'une véritable utilité.

LVI [749]. ET · SIGNUM · ET · CAVSA · TRIVMPHI. Deux canons fleurdelisés, et marqués de la croix engrelée des armes du comte du Lude, grand-maître de l'Artillerie de France. Ces canons sont posés en sautoir. A l'exergue : 1673.

Revers du numéro suivant :

[748]. HENRI · CO^{TE} · DV · LVDE · GR^D · MAISTRE · DE · LAR^{RIE} · DE · FR. Armes du

(1) *Comptes des bâtiments du Roi*, publiés par J.-J. GUIFFREY, t. 1^{er}, passim. — *État de la France*, édition de 1669, t. 1^{er}, pp. 282 et 284.

grand-maître (1), entourées des colliers des Ordres du roi, et soutenues de deux canons.

Pl. I, fig. 14.

Jeton du service de l'Artillerie de France, pour 1673. La devise, de même que celles des quatre numéros suivants, est une allusion aux conquêtes du roi en Hollande durant la campagne de 1672.

LVII [752]. TRVNCVM · CAPVT · ABDIDIT · VNDIS. Hercule montrant la corne qu'il vient d'arracher à Achéloüs, qui s'était transformé en taureau, et qui va se cacher dans les roseaux et les eaux du fleuve Thoas. A l'exergue : 1673.

Revers du numéro suivant.

[775]. DE LA 3^e PREV · DE M^{RE} CLAVDE · LE · PELETIER. Les armes de la ville de Paris.

VAN LOON, t. III, p. 73. — D'AFFRY
DE LA MONNOYE, *Jetons de l'échevinage parisien*, p. 125.

L'esprit de la devise est basé sur le parti que les Hollandais avaient dû prendre de livrer leur pays à l'inondation, afin de le soustraire aux succès des armes de l'ennemi.

Le coin LVII [752], ou quelque coin semblable, a été utilisé, à l'époque, pour la frappe de jetons banaux à l'effigie de Louis XIV (Van Loon, t. III,

(1) Daillon du Lude : *d'azur à la croix engrelée d'argent*.

p. 72). Nous possédons un exemplaire ancien, où l'un de ces coins-là, TRVNCVM CAPVT, etc., se trouve accouplé à un revers que nous décrirons brièvement :

NON · OMNIS · DEXTERA · SOLVAT. Sous un pavillon placé entre deux palmiers et orné de pièces d'armure, le nœud gordien que tranche un glaive.

Ce revers appartient à des jetons du grand Condé. Il a été exécuté en plusieurs dimensions, et il en existe encore un coin au Musée monétaire, n° 703 de l'Inventaire actuel. Nous ne saurions dire, d'ailleurs, si ce n° 703 était bien celui même que l'on pouvait apparier avec le coin LVI [752].

Chacun sait que le prince de Condé avait pris une part active, en 1672, à la campagne de Hollande, et qu'il y a même été blessé.

LVIII [733]. VNI · POTVI · SVCCVMBERE. Une hydre à trois têtes renversée à terre. Ses trois têtes sont coupées, ainsi qu'une de ses pattes. A l'exergue : ORDINAIRE · DES · GVERRES, 1673.

[734]. Même sujet.

Ces jetons se frappaient à l'effigie du roi.

Les trois têtes coupées du monstre, dans la devise du revers, se rapportent sans doute, en même temps qu'à la guerre de Hollande, aux risques que les phases en faisaient courir au maintien de la *Triple alliance*.

Voir, au sujet de cette ligue, au tome III de l'*Histoire métallique*, de Van Loon, p. 16.

LIX [740]. LVDOVICVS · MAGNVS · FR · ET · NAVAR · REX. Louis XIV, en guerrier vêtu à l'antique, assis sous une tente. A l'exergue : 1673.

Pour revers, le suivant :

[741]. ORBI · PRÆPONDERAT. Une femme assise, la Justice de France, tient une balance ayant dans ses plateaux, d'un côté le globe du monde, et de l'autre le sceptre royal. C'est du côté du sceptre que la balance est inclinée. A l'exergue : SENAT · DIVION.

FONTENAY, *Manuel*, p. 332.

Jeton du Parlement de Dijon.

Remarquons, en passant, le surnom de MAGNVS, de *Grand*, donné à Louis XIV sur ce jeton, qui est bien authentiquement de 1673.

On a déjà beaucoup écrit touchant l'époque à laquelle remonte le surnom de *Grand*, appliqué à Louis XIV avec sa signification bien déterminée (1). Les uns le font remonter à 1672,

(1) PREUX, dans la *Revue belge de numismatique*, 1865, p. 128, a donné l'explication d'un jeton publié par FONTENAY, dans son *Manuel*, p. 56, fig. 1, et p. 62, fig. 2. jeton daté de 1650, et sur lequel Louis XIV, encore enfant, est dit *vraiment grand* : LVD · XIII · VERE · MAGNO. Ce n'est, on le pense bien, ni de ce fait isolé et passablement bizarre, ni de cette époque, à beaucoup près, qu'est venu le surnom du monarque.

d'autres à 1680, etc. Le fâcheux est qu'on a introduit, par instants, dans la discussion, avec la meilleure foi du monde, voulons-nous croire, mais, en tout cas, avec légèreté, des éléments tout à fait apocryphes ou manquant, pour le moins, d'authenticité. Nous reviendrons sur cette question plus loin, à la description du n° LXV.

LX [715]. VLTOR · REGVM. La Hollande, sous la figure d'une femme abattue, avec ses attributs rassemblés en trophée. La légende nous dit que c'est l'œuvre de Louis XIV, qualifié en conséquence du titre de *vengeur des rois*, suffisamment expliqué par Van Loon, ainsi que dans les deux éditions de 1702, p. 125, du Recueil de l'Académie des Médailles et Inscriptions. A l'exergue, un fleuron. Pas de date.

Revers d'un jeton qui se frappait à l'effigie de Louis XIV, LVDOVICVS · MAGNVS · REX, tête du roi déjà âgé, tournée à droite.

VAN LOON, t. III, p. 62.

Le jeton dont il s'agit est une imitation des médailles de la conquête de la Hollande en 1672, très postérieures, toutes, à l'événement, et qui rentrent dans les suites historiques du règne de Louis XIV (1).

Il est de la même grandeur médiocre que ceux de la série Nilis (2), et fait partie d'une série ana-

(1) Voir au Catalogue de 1833, règne de Louis XIV, n° 177.

(2) On peut voir dans l'avant-propos de ce mémoire, et dans les

logue, où, ferons-nous remarquer comme premier caractère distinctif, le côté au portrait du roi n'est marqué d'aucune signature d'auteur (1). En outre, les mèches et les boucles de la perruque de Louis XIV sont disposés différemment. Mais ce qui, là encore, comme dans la série Nilis, est en contradiction notoire avec les faits, c'est la physionomie donnée à Louis XIV, qui, pour nous en tenir au jeton n° LX, ne répond nullement, par son air âgé, à ce qu'elle était en 1672 (2).

LXI [766]. PLVS · GRANDE · EN · SERA · LA · VICTOIRE. L'Hydre, dont plusieurs têtes, gisant à terre, se sont déjà renouvelées au corps du monstre. A l'exergue : ORDINAIRE · DES · GVERRES, 1674.

Ce jeton se frappait à l'effigie de Louis XIV, en buste cuirassé, accompagnée de la légende LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV. REX.

Sur l'exemplaire ancien que nous possédons du

descriptions, au n° III, ce que nous avons dit de la série Nilis, et pourquoi nous avons désigné la série sous ce nom.

(1) Il existe quelques jetons de la série Nilis dont le coin de tête de Louis XIV, tout en ayant été fait avec le poinçon de ce graveur, ne porte pas la signature N ; mais c'est une exception rare, qu'il ne faut pas confondre avec ce que nous disons ici de l'autre série *analogue*, où le portrait du roi est différent, et dont aucun des jetons ne porte de signature d'auteur.

(2) Sur la planche de Van Loon, p. 62, n° 2, on a eu le tort, en représentant le jeton, de rajeunir de beaucoup le portrait du roi.

même jeton, il y a, au-dessous du buste du roi, le nom du graveur : DV FOVR.

LXII [769]. QVID · NON · IVNCTA · DOMANT. Une pluie de richesses tombant d'une corne d'abondance sur des trophées d'armes. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES · GUERRES · 1674.

[770]. Même sujet.

Ces jetons se frappaient à la même effigie, accompagnée de la même légende, que l'article précédent.

LXIII [771]. QVID · NON · IVNCTA · DOMANT. « Même sujet » (qu'au n° LXII [769]), avec cette différence que la pluie des richesses sort de deux cornes d'abondance, au-dessous desquelles sont posés les trophées d'armes. A l'exergue : 1674.

LXIV [774]. VTROQVE · IVPITER. Un nuage d'où sortent, d'un côté une pluie de richesses, et, de l'autre, les foudres du tonnerre. A l'exergue : 1674.

L'effigie des articles LXIII et LXIV est la même qu'à l'article LXII. Ce dernier jeton ayant été frappé pour les étrennes de 1674 afférentes au service de l'Extraordinaire des guerres, il en ressort que ces trois articles, qui se tiennent entre eux, pour ainsi dire, par la relation de leurs

devises, se rapportent tous, comme aussi les articles LXI et LXV au faits et circonstances de 1673, en ce qui concerne la suite des succès de guerre de Louis XIV, aux Pays-Bas et ailleurs.

LXV [674]. IE · NE · ME · LASSE · POINT · DE · VEINCIRE. Hercule combattant l'Hydre, qui n'a, ici, que trois têtes. A l'exergue : 1674.

Revers d'un jeton au buste de Louis XIV dont il convient de parler plus amplement.

Pl. I, fig. 15 (1).

L'exemplaire que nous publions du jeton décrit ici est un exemplaire ancien reposant dans notre collection, et dont, au surplus, nous connaissons plusieurs spécimens, tous semblables. Il s'agit bien, en cette pièce, d'allusions à la guerre de Hollande, comme à l'article LXI, en même temps qu'à la Triple alliance, comme à l'article LVIII. Mais ce qui doit être tout particulièrement remarqué, comme un des plus anciens exemples certains de l'emploi du surnom de *Grand*, appliqué à Louis XIV, c'est la légende, au droit, autour du buste du monarque, et que voici :

(1) Le dessin que nous donnons de ce jeton nous permet de réparer l'omission que nous avons commise dans notre premier article de *Points divers*, en ne le comprenant pas au nombre de ceux de 1674 avec devises en français, dont les coins sont encore aujourd'hui au Musée monétaire. Cela porte à sept, au lieu de six, le chiffre des jetons rentrant dans la catégorie dont il s'agit. (Voir la note à la page 32 de cette *Revue*, année 1887, et même page du tirage à part.)

LOVIS · LE · GRAND · ROY · DE · F · E · D · NA. On lit en outre, au-dessous du buste, le nom de DV FOVR, qui est celui du graveur, avons-nous dit. Nous ne savons si l'on retrouverait aujourd'hui ce dernier coin de tête, soit dans les vitrines mêmes du Musée monétaire, soit dans les réserves de diverses sortes que l'établissement pourrait avoir, comme de coins usés, ou devenus défectueux à quelque autre titre, etc. Il est certain, dans tous les cas, que rien, dans l'état actuel des choses, ne peut mieux prouver l'emploi de ce même coin dès 1674, date qu'il porte, que les exemplaires du jeton retrouvés de frappe ancienne en assez bon nombre, et dont l'aspect est bien celui des jetons du temps.

Des suites métalliques du règne de Louis XIV, telles qu'elles sont résumées dans le Recueil de l'Académie royale des Inscriptions, éditions de 1702, la première médaille sur laquelle le portrait du roi est accompagné d'une légende donnant à celui-ci le surnom de *Magnus*, et, par conséquent, de *Grand*, est celle qui concerne la prise de Maestricht, au mois de juin 1673. Mais on sait combien est faible la valeur d'un pareil document, qui n'est nullement du temps, ni absolument désintéressé. Nous préférons, de beaucoup, le témoignage de nos jetons. Ceux-ci, au surplus, nous semblent bien dire, comme nous le voyons aux articles LIX et LXV, que l'application du surnom de Grand à Louis XIV, existe en exemples certains dès 1673

et 1674 (1); mais cette application ne fut pas d'un usage instantanément consacré; il y eut manque d'accord assez longtemps. Pendant huit ou neuf ans encore, et comme en concurrence, peut-on

(1) Van Loon a même publié (t. III, p. 48) un jeton à l'effigie de Louis XIV, accompagnée du surnom, et qui serait de 1672, si l'on devait, sans contrôle, admettre comme exacte la date qu'il lui a donnée. Voici, du reste, la description de la pièce :

LVDOVICVS · MAGNVS · REX. Buste nu de Louis XIV, coiffé d'une longue perruque et tourné à droite. Au-dessous, les lettres M et R, en monogramme, qui seraient la signature du graveur du coin.

Rev. VINCIT · CONCORDIA · FRATRVM. Hercule assis, s'efforçant en vain de rompre de frêles tiges dont la réunion en un faisceau fait toute la force. A l'exergue : 1672.

Nous ne pouvons pas ne pas nous inscrire en faux, au moins quant à la correspondance de ses divers éléments de droit et de revers, contre ce jeton, dont nous avons recherché bien inutilement, jusqu'ici, quelque exemplaire ancien, et dont les initiales portées comme étant celles du graveur ne répondent à aucun nom que nous connaissions. Il ne nous est pas prouvé que le dessin donné par Van Loon ne soit pas celui de quelque exemplaire défiguré ou inexactly représenté. Mais, retrouvât-on un jeton bien semblable et de frappe ancienne, nous ne le considérerions pas moins comme le produit de coins d'époques différentes, et dont celui de tête serait postérieur à celui du revers. Le fait de tels assemblages incohérents a été observé maintes fois pour ce qui concerne, à Paris, les jetons de corporations, plusieurs de celles-ci ayant fait servir un même coin jusqu'en des années assez éloignées de celle dont il porte la date. Or, le jeton dont il s'agit provient bien, en effet, d'une corporation de la capitale. Le côté du revers, type et légende, très connu dans la numismatique parisienne, où il est loin d'être isolé, fait voir clairement qu'il a été frappé pour l'association des marchands dite des *Six-Corps*. Van Loon s'est mépris absolument et de tout point quand il s'est attaché à vouloir y trouver quelque allusion à la Triple alliance et à la guerre de Hollande.

dire, on trouvera dans les légendes de tête des jetons, le nom du Roi suivi de son numéro d'ordre, ou avec le surnom remplaçant le numéro d'ordre. Le jeton de l'Ordinaire des guerres, pour les étrennes de 1675, présente même cette bizarrerie, en ce qui concerne les exemplaires du temps, que, sur les uns, la légende de tête est : LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX (1), tandis que, sur d'autres, on lit : LOVIS · LE · GRAND · ROY · DE · FR · E · DE · NA (2).

En traitant des faits de 1680, dans son *Abrégé chronologique*, le président Hénault, parlant de *Louis le Grand*, dit que « ce fut alors que ce titre lui fut donné, de l'aveu même des étrangers. » Une allégation, même venant du président Hénault, n'est pas absolument une preuve. Mais on remarquera d'autre part, et dans un autre ordre d'idées, ce fait assez caractéristique, que c'est en 1680, précisément, qu'ont paru certains jetons du meilleur style, où l'effigie du roi, tout empreinte de grâce et de majesté, est accompagnée de la légende : LVDOVICO · MAGNO · XIII. Après cela, cependant, tout n'est pas dit, et la question restera encore en suspens durant deux années autour du monarque, au moins pour ce qui concerne les jetons d'étrennes de la Cour et des grands services admi-

(1) L'exemplaire de notre collection sur lequel se trouve cette légende est en laiton.

(2) L'exemplaire que nous avons, portant cette légende, est en argent.

nistratifs. Les jetons du Trésor royal pour 1681 et 1682, que nous avons sous les yeux, portent au droit la légende : LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX, et ce n'est que sur le jeton pour 1683 que nous lisons enfin LOVIS · LE · GRAND · ROY · DE · FRANCE. Cette fois, le principe est bien définitivement établi; et jusqu'à la fin du règne, nous ne trouverons plus, sur les jetons émanés des représentants du pouvoir, le roi désigné autrement que par son surnom, *Louis le Grand*, *Ludovicus Magnus*, etc., quelques périls que les revers de la guerre aient fait courir à la gloire de Louis XIV, au déclin de sa vie.

Telle est, en résumé, la question du surnom de LOUIS XIV, étudiée au moyen de jetons d'une authenticité non douteuse. Peut-être jugera-t-on que nous n'y avons pas épargné les développements. Nous ne pouvions, comme elle se présentait, nous dispenser de la traiter avec les quelques détails dont l'utilité nécessitait la production.

LXVI [775]. NON · MARS · NON · ALTER · VLISSES · 1674. Minerve, au centre d'un ouvrage de guerre très fortifié au-dessus duquel est écrit : TORNACVM. On voit qu'il s'agit là de la citadelle de Tournai.

Revers du coin ci-après :

[616]. AMOR · LVDOVICI · XIII · REG ·

FRAN · NOBIS · PALLADIVM. Buste de Louis XIV armé, tourné à droite.

Pl. I, fig. 16.

Ce jeton soulève des questions incidentes qu'il convient d'examiner.

Il est inédit ; mais Van Loon, t. III, p. 8, en a publié un autre, tout à fait semblable pour le droit, et dont le revers ne diffère du nôtre, sur des points méritant réellement d'être signalés, qu'en ce que la date est 1668, au lieu de 1674, et que, avant la légende NON · MARS, etc., et comme au-dessous du type, on voit une petite tour, placée de même que l'était la marque monétaire de l'atelier de Tournai, sur les espèces y fabriquées durant la domination espagnole, notamment sous Philippe IV.

Il y avait déjà quelques années que toute fabrication de monnaie avait cessé à Tournai, lorsque cette ville fut prise par Louis XIV, en juin 1667 ; mais le matériel de l'atelier continuait à y être conservé. On pourrait donc se demander si le jeton que Van Loon a publié, et qui porte la marque de Tournai, n'y aurait pas été frappé. Nous croyons, toutefois, qu'il convient de répondre négativement à cette question. Non-seulement le travail du jeton est tout français, mais, en outre, les exemplaires en étaient obtenus au moyen du balancier, ce qui exclut toute idée de frappe dans les Pays-Bas catholiques, où ce sys-

tème de fabrication n'était pas encore usité. En France, au contraire, comme nous l'avons vu, et la règle n'était pas sans s'étendre aux pays conquis, les jetons ne devaient être frappés qu'au balancier du Louvre, à Paris.

La présence de la marque de Tournai sur le jeton publié par Van Loon n'est pas moins un fait intéressant, bien que restant à expliquer (1). Il n'est pas question du coin à cette marque dans l'Inventaire actuel. Mais nous devons rapporter ici deux extraits de l'Inventaire de 1697-1698, qui feront connaître l'état de la question à cette époque ; voici, d'abord, ce qu'on lit dans le

(1) Rappelons qu'un fait du même genre a été signalé par M. CH. VAN PETEGHEM, dans son mémoire sur les *Monnaies et jetons de Courtrai et de sa châtellenie*. Voir la *Revue belge de numismatique*, année 1889, p. 173. — Il s'agit d'un jeton à l'effigie de Louis XIV, frappé à la date de 1669, pour la châtellenie de Courtrai, dont le territoire avait été soumis à la France dès 1667, comme Tournai. Ce jeton de 1669 est incontestablement de fabrique française, et, par conséquent, parisienne, bien qu'on y ait conservé la marque de la main coupée, qui était celle de l'atelier monétaire d'Anvers, où la châtellenie avait, notamment, fait frapper son jeton en 1660, au temps de la domination espagnole. Le revers du jeton de 1660, aura sans doute servi de modèle à celui de 1669, sur lequel l'indice de la main coupée pourrait bien avoir été maintenu sans intention de signification reconnue. La preuve, en tout cas, que, sur ce dernier jeton, la marque de l'atelier d'Anvers est pour le moins une inexactitude, c'est que la châtellenie de Courtrai et la ville d'Anvers n'ont pas été, en 1669, un seul instant sous la même autorité souveraine. Précisons : Courtrai et sa châtellenie, tombés en la puissance de Louis XIV, ne pouvaient plus avoir à faire de commande de jetons à Anvers, demeuré sous la domination du roi d'Espagne.

chapitre des « carrés qui ont servy à frapper des jettons » :

[2054] (1) « Un carré de douze lignes de diamètre, représentant le portrait en buste armé du Roi, marqué avec le poinçon 658. Autour : AMOR · LVDOVICI · XIII · REG · FRAN · NOBIS · PALLADIVM. Pour jettons de Tournay. Au revers, le type et la légende rapportés au sujet du poinçon 657 ».

Voici, maintenant ce que nous trouvons au chapitre des poinçons de médailles et de jetons :

657. « Un poinçon de huit lignes de haut sur huit de large, représentant le plan d'une grande place de guerre fortifiée de toutes parts (2), et Pallas debout au milieu. Pour jetons où l'on a ajouté : TORNACVM, et autour : NON · MARS · NON · ALTER · VLISSES, 1668, avec une tour. La ville de Tournay se rendit au Roy le 24 juin 1667. »

658. « Un poinçon de neuf lignes de haut sur quatre de large, représentant le Roy en buste armé. »

(1) Nous ne donnons ce numéro qu'à titre approximatif, n'étant pas bien certain, sur ce point, de l'exactitude de la copie que nous avons eue sous les yeux.

(2) Les travaux de fortification figurés tant sur le jeton de 1668 que sur celui de 1674 se rapportent à la citadelle dont Louis XIV fit munir Tournai. En 1668, ces travaux étaient à peine commencés, mais on avait, pour faire le jeton, le plan d'après lequel ils devaient être exécutés. Le tout était entièrement terminé en 1670.

LXVII [761]. NVLLA · EST · MORA · Canon battant en brèche une tour. A l'exergue : VESVNT · CAPTA · 1674.

Le P. MÉNESTRIER, *Histoire de Louis le Grand*, aux planches de jetons. fig. 49; FONTENAY, *Manuel*, p. 379.

Prise de Besançon en 1674. Ce jeton, du temps, se frappait à l'effigie de Louis XIV, en buste cuirassé, et avec cette légende : LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX.

L'exemplaire qu'a publié Van Loon, t. III, p. 134, à l'effigie nue, est une contrefaçon nurembergeoise, signée des initiales du fabricant, Lazarus-Gotlieb Lauffers.

LXVIII [760]. VICTORIS · SPOLIVM. Le dragon qui gardait, dans la Colchide, la toison d'or, étendu, sans vie, au pied de l'arbre où elle est suspendue. A l'exergue : DOLA · CAPTA · 1674.

Prise de Dôle, en 1674. Ce jeton, du temps, comme celui qui précède, se frappait à la même effigie de Louis XIV, accompagnée de la même légende. L'exemplaire publié par Van Loon, t. III, p. 136, est également une contrefaçon sortie des ateliers de Lazarus-Gotlieb Lauffers.

LXIX [776]. IAM · SOLITVS · VINCI. Un lion abattu et vaincu. Dans l'exergue, un fleuron.

Revers du numéro suivant :

[777]. COMITIA · BVRGVNDIÆ · 1674. Armes du duché de Bourgogne.

FONTENAY, *Manuel*, p. 291; ROSIGNOL, *Des libertés de la Bourgogne*, etc., pp. 163, 164.

La devise de ce jeton, frappé dans le courant de l'année 1674 pour les États de Bourgogne, renferme une allusion très évidente à la seconde conquête de la Franche-Comté. Les mêmes États, par un autre jeton que nous avons vu ci-dessus, n° XLVIII, avaient déjà pris le soin de célébrer la première conquête, faite six ans plus tôt.

Le lion habitué à la défaite, *jam solitus vinci*, est celui de la Franche-Comté, ou comté de Bourgogne, emprunté aux armoiries de cette province, qui portait *d'azur, au lion d'or, l'écu semé de billettes de même* (1).

LXX [788]. PVGNA · AD · SENEFFAM. La Victoire, tenant une couronne et un drapeau, plane au-dessus d'un monceau d'armes. L'exergue est vide.

VAN LOON, t. III, p. 144.

[789]. Même sujet.

(1) Sans cesse préoccupé, dans l'examen des jetons des États de sa province, le duché de Bourgogne, du rôle que jouait le *Don gratuit* dans les assemblées de ces États, Rossignol a voulu voir en notre jeton n° LXIX, la manifestation d'un acte spontané de la soumission de la province au roi, à propos d'un subside demandé au nom de celui-ci, et que les États avaient voté d'enthousiasme. Pour notre auteur, le *lion*, c'est le grand corps des États de Bourgogne, et ce *lion* « s'est laissé caresser par la main royale dont il sentait la puissance; lui-même était définitivement vaincu : IAM · SOLITVS · VINCI. Les jetons des États montrent ce lion abattu et couché comme un chien fidèle aux pieds de son maître..... ». Tout cela, qu'on nous permette de le dire sans vouloir critiquer outre mesure un bon livre, nous paraît aussi recherché que peu applicable à la devise examinée. Le lecteur, au surplus, en jugera.

Jeton rappelant la bataille de Seneffe, en 1674. Le type est imité des médailles officielles du règne de Louis XIV; voir au Catalogue de 1833, le n° 192.

Ce jeton est encore un de ceux de la série Nilis. Il se frappait avec un coin à l'effigie du roi, âgé de 57 ans, signé, sous le buste, de la lettre N (1), comme on le peut voir sur le spécimen que nous avons donné de cette série sur nos planches, fig. 6 (2).

Il est constaté dans l'Inventaire de 1697-1698 que notre jeton n° LXX a été fait en 1696.

LXXI [795]. TOT · TELA · QUOT · HOSTES.
Un porc-épic. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES ·
GVERRES · 1675.

Ce jeton se frappait à l'effigie de Louis XIV.

On lit dans l'*Abrégé chronologique*, du président Hénault, à l'année 1674 : « le roi avoit trois armées, l'une en Allemagne, la deuxième en Flandres et la troisième en Roussillon. ». Cette division de forces explique suffisamment les mots TOT TELA QVOT HOSTES de la devise du jeton.

LXXII [786]. TOVIOVRS · ARMEE · TOV-

(1) Cette signature manque sur la représentation que Van Loon a donnée du jeton; mais nous ne serions pas surpris que l'exemplaire qu'il a fait dessiner fût une des nombreuses contrefaçons nurembergeoises que l'on connaît du même jeton. Nous avons sous la main trois de ces contrefaçons, différant l'une de l'autre pour le coin de tête.

(2) C'est, dans cette *Revue*, à la planche VIII du volume de 1890.

IOVRS · FIDELE. L'aigle de Jupiter dans les airs, et tenant la foudre dans son bec. A l'exergue : ORDINAIRE · DES · GVERRES · 1675.

[787]. Même sujet.

Jeton à l'effigie de Louis XIV. Nous avons parlé ci-dessus, au n° LXV, de ce jeton, dont on trouve des exemplaires du temps sur lesquels le coin de tête porté en légende, tantôt LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX, et tantôt LOVIS · LE · GRAND · ROY · DE · FR · E · DE NA · Quant à la légende du revers, TOVIORS ARMEE, etc., elle se rapporte assez manifestement aux faits de guerre de 1674, parmi lesquels la bataille de Seneffe fut le plus remarquable succès.

LXXIII [791]. VNVS · TERGEMINVM. Hercule assommant de sa massue le roi Géryon, reconnaissable à ses trois têtes. A l'exergue : 1675.

[792] et [793]. Même sujet.

VAN LOON, t. III, p. 171; D'AFFRY
DE LA MONNOYE, *Jetons de l'échevinage parisien*, nos 225 et 226.

On voit par l'Inventaire de 1697-1698 que les jetons à la devise que nous donnons ici ont été frappés, les uns à l'effigie de Louis XIV, les autres avec les armes de la ville de Paris accompagnées de cette légende : DE · LA · 4^e · PREVTE · DE ·

M^{RE} CLAVDE · LE · PELETIER (1). On trouvera la figure de ces divers jetons aux sources que nous venons d'indiquer.

D'Affry a très justement dit que la devise d'Hercule terrassant le monstre aux trois têtes est une allusion à la bataille de Seneffe, où la France remporta la victoire tout à la fois sur les trois puissances qui s'y trouvaient unies contre elle, à savoir l'Empire, l'Espagne et la Hollande. Van Loon, suivant son habitude, a voulu s'attarder à ne chercher que dans le cours de l'année indiquée sur le jeton qu'il publiait le sujet de la devise de celui-ci. L'erreur qui en est résultée a été de l'induire à rapporter le jeton au fait de la prise de Limbourg par les Français en 1675.

LXXIV [822]. HISPANIS · ET · BATAVIS · AD · PANORMVM · DEVICTIS. « Plusieurs vaisseaux en feu ou coulant à fond. Dans l'éloignement, un vaisseau à la voile, et, au-dessus, des fleurs de lis sans nombre, ce qui fait les armes de Paris » (2).

Revers du coin suivant :

[821]. DE · LA · PREVOSTE · DE · M^{RE} · AVGVSTE · ROBERT · DE · POMEREV.
Les armes de ce prévôt des marchands de Paris,

(1) *De la quatrième prévôté (des marchands) de Messire Claude le Peletier.*

(2) VAN LOON, *loc. cit.*

dans un écu avec cimier et supports. Au-dessous, entre le même écu et la légende, la date 1677.

D'AFFRY DE LA MONNOYE, *Jetons de l'échevinage parisien*, n° 231.

Jeton de la ville de Paris, pour 1677, rappelant la victoire navale de Palerme, en 1676.

Sur l'exemplaire qu'a publié Van Loon, t. III, p. 178, le coin au nom et aux armes de M. de Pomereu est remplacé par un coin à l'effigie de Louis XIV. Nous ignorons s'il existe des jetons d'origine française ainsi composés, ce qui, du reste, serait très possible. Celui que Van Loon a fait connaître est un produit nurembergeois, signé des initiales de Lazarus-Gotlieb Lauffers.

LXXV [827]. VICTORIS · CLEMENTIA.
Les urnes de trois fleuves, répandant leurs eaux.
Au-dessus, un caducée, etc. Dans l'exergue, un fleuron.

Revers du coin suivant :

LVDOVICVS · MAGNVS · REX. Effigie de Louis XIV, à l'âge de cinquante-sept ans. Au-dessous, la lettre N.

Cf. VAN LOON, t. III, p. 183.

Prise de Condé, en Hainaut, en 1676.

Jeton de la série Nilis, imité des médailles officielles du règne de Louis XIV. Voir le Catalogue de 1833, au n° 207.

Dans l'Inventaire de 1697-1698, on dit de notre

coin LXXV [827], qu'il était « pour servir avec un carré du portrait du Roy fait en 1696. »

LXXVI [823]. INCENSA · BATAVORVM · CLASSE. La Victoire debout sur un vaisseau antique et désarmé, armée d'un foudre et tenant une palme. L'exergue est vide.

Pour coin de tête, le même qu'à l'article précédent.

Cf. VAN LOON, t. III, p. 208, fig. 4.

Défaite de la flotte hollandaise, incendiée à Tabago, en 1677.

Encore un jeton de la série Nilis, indiqué dans l'Inventaire de 1697-1698, comme non antérieur à 1696, et dont le sujet est pris des médailles officielles. Voir le Catalogue de 1833, au n° 213, et, plus particulièrement encore, Van Loon, figures 1 à 3 de la page citée. Quant au jeton, tel qu'il est représenté à la même page, figure 4, nous le considérons comme une contrefaçon allemande de celui de la série Nilis.

LXXVII [826]. VRBS · ET · TERRITORY · BERGENSE · S · W. Les armes, dans un écu parti, de la ville et de la châtellenie de Bergues-Saint-Winoc.

Ce jeton se frappait à l'effigie de Louis XIV, entouré de la légende LVDOVICVS · MAGNVS · REX. Il n'est pas daté; mais l'Inventaire de 1697-1698 le rapporte expressément à l'année 1677,

et c'est bien parmi les jetons de cette même année que le coin que nous décrivons est classé dans l'Inventaire actuel.

LXXVIII [843]. Couronne obsidionale au milieu de laquelle est cette inscription : OB · CAROLOREGIVM · BIS · OBSIDIONE · LIBERATVM.

Revers de cet autre coin :

LVDOVICVS · MAGNVS · REX · CHRISTIANISS. Tête de Louis XIV, représenté vers l'âge de cinquante ans. La tête est tournée à droite et ornée d'une couronne de laurier. Au-dessous, la lettre R, initiale du graveur Roettiers, premier du nom.

Levée de siège de Charleroi, en 1677.

Ce jeton n'a été fait que quatorze ans, environ après l'évènement qu'il rappelle (1). Il n'est pas de ceux de la série Nilis, mais il est, comme eux, dépourvu de date et imité des médailles officielles du règne de Louis XIV. Voir le Catalogue de 1833, n° 221. Sur la médaille qui porte ce dernier numéro, l'inscription est complétée par les dates M . DC . LXXII , M . DC . LXXVII , années des deux sièges que la ville eut à subir et dont elle fut délivrée.

(1) L'effigie du roi, sur le coin de tête, dans l'Inventaire de 1697-1698, est indiquée comme remontant à 1691.

LXXIX [839]. Dans une couronne de laurier, tenant lieu de légende, un lion portant une colonne, et soutenant un écusson en cartouche, aux armes de la ville d'Ypres. A l'exergue : 1678.

ALPH. VANDEN PEERBOOM, *Numismatique yproise*, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1876, p. 336 et pl. J, fig. 1 à 7.

Les jetons de la ville d'Ypres auxquels se rapporte notre n° LXXIX se frappaient à l'effigie de Louis XIV; mais cette effigie varie fréquemment sur les exemplaires de frappe ancienne que l'on rencontre, parce que le coin spécial à la ville, consacré au revers, a servi, tout daté qu'il est de 1678, un assez grand nombre d'années; on se bornait, d'une année à l'autre, pour la frappe, à changer le coin de tête. Le coin aux armes de la ville que l'on voit paraître après celui-ci est daté de 1699.

LXXX [840]. SVPERAS · EDVCIT · AD · AVRAS. Un caducée. A l'exergue : 1678.

Ce jeton qui se frappait à l'effigie de Louis XIV, et dont la devise est copiée de celui des Parties casuelles pour 1678, publié par Van Loon, t. III, p. 231, paraît bien exprimer les vœux de la France pour une paix dont les succès de ses armes lui permettaient de manifester ouvertement le désir. La paix fut signée à Nimègue dans le courant de l'année.

LXXXI [861]. PACE · IN · LEGES · SVAS · CONFECTA. Un caducée. L'exergue est vide.

[862] et [863]. Même sujet. Pour coin de tête, le même qu'aux articles XVII, LXXV etc.

VAN LOON, t. III, p. 231.

Paix de Nimègue, en 1678.

Jeton de la série Nilis, imité des médailles officielles du règne de Louis XIV. *Voir* le Catalogue de 1833, au n° 232.

LXXXII [859]. PACE · DATA · ÆDIFICAT. Un alcyon faisant son nid sur la mer. A l'exergue : 1679.

Ce jeton, dont la devise est exactement la même que pour celui des Bâtiments du roi, ÆDIF · REGIA, 1679 (1), se frappait également à l'effigie de Louis XIV. On peut dire, et en toute vérité, que c'est le jeton des Bâtiments transformé en jeton banal. Pour ce qui est de la devise, l'allusion qui y est faite aux bienfaits de la paix de Nimègue est évidente, de même que pour plusieurs des numéros suivants, ce que nous n'aurons plus à faire remarquer.

(1) Le sujet du jeton des Bâtiments du roi, 1679, même type, même légende, même exergue, a servi à la confection d'une médaille de 24 lignes de diamètre, soit 56 millimètres. La même particularité s'était déjà produite à propos du jeton des Bâtiments pour 1678. *Voir* le Catalogue de 1833, pp. 180 et 182, nos 428 et 434.

LXXXIII [860]. HÆC META LABORVM.
 La Paix, éclairée des rayons du soleil, représentée sous la figure d'une femme debout, tenant une corne d'abondance et des palmes, auprès d'un autel sur lequel sont trois couronnes. A l'exergue : CHAMBRE AVX DENIERS. 1679.

L'exemplaire en frappe ancienne que nous possédons de ce jeton est à l'effigie de Louis XIV, avec la légende : LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX. Au-dessous de l'effigie est l'initiale L, du graveur Loir.

LXXXIV [868]. HINC · ROS · QVO · LÆTA · FOVETVR. Un encensoir fumant sur un autel, et la rosée tombant sur des oliviers. A l'exergue : 1680.

Revers du coin suivant :

MARIA · THER · D · G · FR · ET · NAV · REG. Buste de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV.

Pl. II, fig. 17.

Jeton de la maison de la reine. Dans le *Mercurie galant*, du mois de janvier 1680, la description en est donnée dans des termes qu'il convient de conserver ; la voici :

« Un encensoir dans un champ d'oliviers, sur un autel. La fumée qui s'exhale de cet encensoir vers les cieux retombe changée en une rosée bienfai-

sante et entretient l'olive dans sa beauté. Ces paroles sont autour : HINC · ROS · QVO · LÆTA · TVETVR (1).

« Rien ne peut mieux convenir à la Reine, toute la France étant convaincue que c'est aux prières de cette princesse qu'elle doit la paix. Vous savez que l'olivier en est le symbole, et que l'encensoir fumant est celui de la prière » (2).

D'après ce qui est dit dans le *Mercuré galant*, ce jeton a été gravé par Chéron.

LXXXV [875]. FECIT · VICTORIA · NOVDM. « Des guidons, des trompettes, des mousquets et plusieurs autres instruments de guerre sont noués d'une écharpe couverte de fleurs de lis » (3). A l'exergue : 1680.

Revers du numéro suivant :

[874]. DE · LA · 2^e · PREVOSTE · DE · M^{RE} · AVG · ROB · DE · POMEREV. Armes du prévôt.

D'AFFRY DE LA MONNOYE, *loc. cit.*,
p. 132, n^o 234.

Jeton de l'Hôtel-de-ville de Paris, pour 1680.

On rencontre encore en assez grand nombre aujourd'hui des jetons de frappe ancienne avec

(1) Nous avons vu que sur le jeton, il y a, non pas TVETVR, mais FOVETVR. Mais cela ne change guère le sens.

(2) Voir aux Appendices des *Jetons de l'échevinage parisien*, par D'AFFRY, p. 296.

(3) *Mercuré galant*, janvier 1880.

la devise dont nous venons de donner la description, et la même date de 1680, mais sur lesquels, le plus souvent, le coin aux armes d'Auguste-Robert de Pommereu est remplacé par l'effigie du roi, ce qui produit, par conséquent des jetons banaux. Cette devise est également celle des jetons de la ville de Bar-le-Duc pour 1680.

LXXXVI [877]. OPIBVSQVE · IVVABO.
L'olivier allégorique de la paix de Nimègue, « chargé de fruits », suivant les expressions mêmes de l'Inventaire. Dans l'exergue, un fleuron.

Revers du numéro suivant :

[876]. COMITIA · BVRGVNDIÆ. Les armes du duché de Bourgogne. A l'exergue : 1680.

Pl. II, fig. 18.

Jeton des États de Bourgogne, de la triennalité afférente à 1679-1680. Il a déjà été publié par Rossignol, dans les *Libertés de la Bourgogne*, etc., mais d'une manière défectueuse puisque cet auteur prétend que l'arbre est uniquement chargé de feuilles (1) alors qu'il avait été recommandé au graveur d'y mettre beaucoup de fruits. En réalité l'arbre a bien ses olives et il est couvert de feuilles qui les protègent.

LXXXVII [870]. CALCULI · TERRITORY ·

(1) Voir à la page 176, en note. Ce que Rossignol dit à la page précédente donne lieu de croire que le jeton est du graveur Dufour.

IPRENSIS. Les armes de la châtellenie d'Ypres, dans un écu en cartouche. A l'exergue : 1680.

ALPH. VANDEN PEERBOOM, *Numismatique yproise*, dans la *Revue belge de numismatique*, année 1876, p. 464, et pl. N, fig. 2 à 7.

Ces jetons de la châtellenie d'Ypres se frappaient à l'effigie de Louis XIV. Comme pour ceux de la ville d'Ypres même, l'effigie du roi varie souvent sur les exemplaires que l'on rencontre de frappe ancienne, le coin aux insignes de la châtellenie, daté de 1680, ayant servi durant de nombreuses années. Le coin aux armes de la châtellenie, après celui de 1680, est daté de 1700.

LXXXVIII [887]. IEN · AY · LA · CLEF. Le temple de Janus, fermé. Au-dessus, le mot IANVS. A l'exergue : 1681.

La même devise avait déjà paru sur le jeton de l'Extraordinaire des guerres pour 1680, ainsi que Van Loon nous le montre, t. III, p. 274. Il résulte, en outre, de l'Inventaire de 1697-1698, que notre jeton LXXXVIII [887] se frappait à l'effigie du roi, accompagnée de cette légende : LVD · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX.

LXXXIX [919, 920, 921]. GODE · F · M · D · G · DVX · BVLLIONEVS. Buste armé de Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, tourné à droite. Sous le buste, la lettre B.

Ces trois coins [919 à 921] s'accouplent, pour la frappe, avec ceux-ci :

[922, 923, 924]. GODE · F · MAV · D · G · DVX · BVLLIONEVS. Dans un écusson surmonté d'une couronne ducale, les armes de Godefroy-Maurice de la Tour, qui portait : *écartelé, au 1 et au 4 de la Tour, au 2 de Boulogne, au 3 de Turenne; sur le tout, d'Auvergne, parti de Bouillon*. Au-dessus de la couronne de l'écusson, une date, qui est 1683 pour le coin 922, et 1684 pour les coins 923 et 924.

Pl. II, fig. 19.

Les Français s'étaient emparés du château de Bouillon, en 1676, et cette place était restée à Louis XIV en vertu de la paix de Nimègue. Louis XIV en remit la souveraineté à Godefroy-Maurice de la Tour en 1678. On connaît plusieurs monnaies que celui-ci a fait frapper en assurance de ses droits. Celles que Poey d'Avant a fait graver dans son recueil (1) sont datées de 1681 et de 1683.

Tout en étant portés dans l'Inventaire des coins de jetons, il nous paraît assez probable que les nos 919 à 924 compris dans notre article LXXXIX ont bien plutôt servi à frapper certaines monnaies d'essai, d'espèces demeurées jusqu'ici incon-

(1) *Monnaies féodales de France*, t. III, pl. CXLVIII. Il y a là certain escalin dont la ressemblance avec nos coins [922 à 924], pour ce qui concerne le côté aux armoiries, est on ne peut plus frappante.

nues (1), qu'à produire des jetons proprement dits, auxquels manquerait toute devise. Le dessin que nous donnons d'un spécimen de ces pièces n'en présentera pas moins d'intérêt.

XC [1027]. HINC · DECVS · ET · ROBVR · TORNACVM. Dans un écusson en cartouche, accosté de la date, 16—86, les armes de la ville de Tournai, dont le meuble est une tour.

Description du cabinet de Coster.
nos 567 et 568.

Jeton de la ville de Tournai, qui se frappait à l'effigie de Louis XIV, comme on le voit plus amplement à la source indiquée en référence.

XCI [1044]. CALCVLI · CIVITATIS · ET · TERRITORII · DVNKERCANI. Armes de Dunkerque dans un écu soutenu par un triton vêtu en guerrier et armé d'un sabre nu, écu accosté de la date 16—86.

DUGNIOLLE, *Le jeton historique des Pays-Bas*, n° 4536.

Jeton des ville et châtellenie de Dunkerque, qui se frappait à l'effigie de Louis XIV.

XCII [1068]. NEC · TIMET · NEC · PROVO-

(1) Il est très permis de se demander si les coins aux armoiries, sur lesquels se trouve le nom de Godefroy-Maurice, étaient bien réellement faits pour concourir à la frappe des mêmes monnoies que les coins à l'effigie, marqués également du nom de ce prince. La redondance est pour le moins singulière.

CAT. Un lion passant au milieu de chiens qui aboient. A l'exergue : ÆRARIUM · MILIT · EXTR · 1687.

VAN LOON, t. III, p. 327.

Jeton de l'Extraordinaire des guerres pour 1687, qui se frappait à l'effigie de Louis XIV, légende LVDOVICVS · MAGNVS · REX.

Voir, pour la devise, au numéro suivant.

XCIII [1073]. DOMITIS · AGIT · OTIA · MONSTRIS. Hercule assis, vainqueur de l'hydre, dont les têtes sont éparses autour de lui. A l'exergue : ÆRARIVM · MILIT · ORDINARIVM. 1687.

Mercure galant, planche du mois de mars 1687.

Jeton de l'Ordinaire des guerres pour 1687, qui se frappait, pour le coin de tête, à la même effigie, et à la même légende que le précédent.

Les devises de ces deux jetons font allusion à la coalition que l'on savait se former contre la France, et au peu de crainte avec laquelle Louis XIV envisageait l'éventualité d'une guerre qu'il ne provoquait pas. La ligue ne fut d'ailleurs conclue — il s'agissait de la ligue d'Augsbourg — qu'en 1687. Il est connu que le moteur en était le prince d'Orange ; il est bien connu aussi que les Provinces-Unies des Pays-Bas et l'Espagne étaient au nombre des puissances confédérées (1).

(1) *L'Abrégé chronologique*, du président HÉNAULT, à l'année 1687 ;

XCIV [1078]. REGE · INCOLVMI · MENS · OMNIBVS · VNA. Une ruche, des abeilles et leur roi. A l'exergue : LES ESTATS DE LILLE. 1687.

VAN HENDE, *Numismatique lilloise*,
pl. LXXX, fig. 710.

Ce jeton des États de Lille rappelle, par sa devise, la maladie et la guérison du roi en 1686; il se frappait à l'effigie de Louis XIV, LVDOVICVS · MAGNVS · REX.

XCV [1080]. Jeton de Dunkerque, 1687. L'Inventaire renvoie, sauf pour l'année, au n° 1044, qui est notre article XCI.

XCVI [1100]. OCVLIS · DORMITAT · APER-
TIS. Un lion au repos. A l'exergue : ÆRARIVM · MILIT · EXTRAORD. 1688.

Mercure galant, planche du mois de
février 1688.

Jeton de l'Extraordinaire des guerres.

XCVII [1101]. ET · METVENDA · QVIES.
Aigle tenant un foudre, au repos sur le haut d'un rocher. A l'exergue : ORDINAIRE · DES · GVERRES. 1688.

Mercure galant, *ibid.*

XCVIII [1123]. DOMITIS · AGIT · OTIA · MONSTRIS. Hercule assis, vainqueur de l'Hydre. A l'exergue : 1689.

RIENCOURT, *Histoire de la monarchie françoise sous le règne de Louis le Grand*, 1692, t. II, p. 408, aux événements de 1688; etc.

Réédition, arrangée pour jetons banaux, du revers du jeton de l'Ordinaire des guerres de 1687. *Voir* ci-dessus, art. XCIII.

XCIX [1124]. TOT · TELA · QVOT · HOSTES. Porc-épic demeurant fort tranquille au milieu des aboiements de chiens lâchés contre lui. A l'exergue : 1689.

Cette devise, pour jetons banaux, modifiée par l'adjonction des chiens, n'est autre, au fond, que celle du jeton de l'Extraordinaire des guerres, étrennes de 1675. *Voir* ci-dessus, à l'article LXXI [795].

Les quatre jetons XCVI à XCIX se frappaient à l'effigie de Louis XIV, LVDOVICVS · MAGNVS · REX. Leurs devises se rapportaient encore aux obligations de surveillance qu'imposait à la France le soin de sa sécurité, par suite de la ligue d'Augsbourg.

C [1163]. TRIPLICI · PARTA · VICTORIA. Femme debout, appuyée sur une colonne, au centre du fût de laquelle est une ancre. Elle tient d'une main une épée, et de l'autre trois palmes. A l'exergue : 1690.

A frapper avec le coin suivant :

LVDOVICVS · MAGNVS · REX. Effigie couronnée de Louis XIV. Au-dessous, l'initiale N, de Nilis.

Pl. II, fig. 20.

A l'Inventaire actuel, le coin à la devise

TRIPLICI, etc., est inscrit sous ce titre : « *les trois batailles gagnées.* »

On lit dans le Recueil de l'Académie des Médailles et Inscriptions, édition de 1702, pl. 231 : « Dans le cours de cette campagne (1690), les armes du roi furent partout triomphantes. On gagna en Flandre une grande bataille près de Fleurus ; on remporta dans la Manche une insigne victoire sur les flottes d'Angleterre et de Hollande (1) ; et le duc de Savoie, avec ses alliés, fut défait à Staffarde, en Piémont. »

La médaille au sujet de laquelle ces lignes ont été écrites, et dont la description se trouve, sous le n° 259, au Catalogue de 1833, est figurée dans l'*Histoire métallique* de Van Loon, t. IV, p. 16. Elle est toute différente du jeton que nous publions. Ce dernier, croyons-nous, était demeuré inédit.

CI [1178]. MIHI IMPERIVM PELAGI. Neptune conduisant son char. À l'exergue : 1690.

A frapper avec l'un ou l'autre des deux coins suivants :

[1176] et [1177]. L · ALEX · DE BOURBON · COMTE · DE · TOVLOVSE · AMIRAL · DE FRANCE. Buste du comte de Toulouse, tourné à droite.

VAN LOON, t. III, p. 450, fig. 1.

(1) Cette bataille navale est dite de Bevesier dans certains passages de l'*Histoire métallique* de Van Loon.

Jeton du service de la Marine, autrement dit de l'Amirauté, pour l'an 1690, que nous ne plaçons ici que parce que Van Loon l'a publié, le rapportant, pour sa devise, à la bataille navale de Bevesier, ce qui est bien évidemment une erreur. La bataille, en effet, eut lieu le 10 juillet 1690, et le jeton avait été publié dans le *Mercure galant* dès le mois de février précédent.

Le seul jeton de la Marine dont la devise pourrait faire allusion à la bataille de Bevesier est celui de 1691 (FRANGIT TVMIDOS, STERNITQVE REBELLES, Neptune conduisant son char sur les flots soulevés). Van Loon n'a pas omis de le publier (1). Malheureusement, le coin sur lequel était gravée la devise n'est pas au nombre de ceux que le Musée monétaire nous a conservés.

CII [1197]. SECVRVS · AB · ALTO. Soleil rayonnant contre lequel, comme souvenir de ce que firent jadis les Mèdes, sont lancées des flèches, qui ne peuvent l'atteindre. A l'exergue : DE · LA · 3 · PREVTE · DE · M · DE · FOVRCY. 1690 (2).

A frapper avec cette effigie :

LVDOVICVS · MAGNVS · REX. Tête de Louis XIV, tournée à droite.

D'AFFRY DE LA MONNOYE, *loc. cit.*,
p. 139, n° 247.

(1) T. III, p. 450, fig. 2.

(2) *De la troisième prévôté de M. de Fourcy*, 1690. M. de Fourcy avait été appelé pour la troisième fois à la prévôté des marchands de Paris quand le jeton a été frappé.

Ce jeton de l'Hôtel-de-ville de Paris est tout particulièrement connu par sa devise, dans la composition de laquelle l'auteur lui-même, qui est Santeul, n'aurait pu mieux rencontrer. On peut voir dans les *Jetons de l'Échevinage parisien*, p. 140, ce que d'Affry a dit de la devise, et, en outre, dans les Appendices, p. 312, les extraits qu'il a donnés du *Mercurie galant*, relativement au même sujet.

Dans la devise, le soleil, c'est Louis XIV, et les flèches inutilement lancées à son adresse sont une allusion aux attaques stériles des puissances liguées contre lui, comme l'Empire, l'Espagne, les Provinces-Unies, etc.

L'état de guerre, pour la France, surtout dans les Pays-Bas, continua jusque vers la fin du siècle. A grand peine les traités de paix de Ryswick, signés en septembre et octobre 1697, parvinrent-ils à y mettre un terme. Les jetons dont nous verrons la devise s'inspirer de cette situation rentreront donc nécessairement dans notre sujet.

CIII [1203]. MANVS · VNICA · TORQVET.
La foudre tombant de toutes parts : sur les monts, en plaine campagne, et aussi sur la mer, où elle n'épargne pas les vaisseaux. A l'exergue : EXTRA-ORDRE · DES · GVERRES · 1691.

Au droit, l'effigie de Louis XIV, coin de Roettiers.

Le revers est une allusion aux trois victoires

de 1690, dont il a été question à l'article C. La plaine campagne se rapporte ici à la bataille de Fleurus, et la mer à la bataille de Bevesier.

CIV [1207]. TERROR · VBIQVE · 1691.
« Nuées d'où la foudre tombe sur la terre et sur la mer. »

Revers du coin suivant :

[1206]. DE · LA · 4^E · PREVOSTE · DE · M^R · DE · FOVRCY. Armes du prévôt.

D'AFFRY DE LA MONNOYE, *loc. cit.*,
p. 140, n° 248.

Jeton de l'Hôtel-de-ville de Paris, de l'an 1691.

On a déjà pu reconnaître, à la lecture de la description de la devise, que le sujet en est le même qu'au n° CIII.

CV [1209]. DIVERSO · EX · HOSTE · TROPHÆA. Plusieurs pièces d'artillerie rangées en trophée. A l'exergue : ARTILLERIE, 1691.

Revers du coin ci-après :

[1210]. LE · MARESCHAL · DVC · DE · HVMIERES. Les armes du maréchal d'Humières, grand-maître de l'Artillerie de France.

Mercurie galant, planche du mois de
mars 1691.

Jeton du service de l'Artillerie. Le sujet de la devise n'est pas à chercher ailleurs que dans les événements de guerre de 1690, indiqués précédemment.

CVI [1211]. HOC · DVCE · TVTA. Un lion, de forme héraldique, derrière lequel est une clef en pal, qu'il semble vouloir défendre. Ce sont les armes des Huit-Paroisses. A l'exergue : octo · PAROCHIARVM · COMITIA.

A frapper à l'effigie de Louis XIV, LVDOVICVS · MAGNVS · REX.

Cabinet de Coster, n° 616.

Jeton de l'administration du territoire dit des Huit-Paroisses, chef-lieu Elverdinghe, en Flandre. Voir dans la *Revue belge de numismatique*, année 1854, p. 101, les observations de M. Th. de Jonghe, concernant les Huit-Paroisses, à propos d'un jeton à l'effigie de la reine de Hongrie, Marie-Thérèse.

Le coin spécial aux Huit-Paroisses conservé à l'Hôtel des Monnaies de Paris ne porte pas de date, mais il est bien classé parmi ceux de 1691, tant dans l'Inventaire actuel que dans celui de 1697-1698.

CVII [1224]. NOVA · TELA · MINISTRAT. Vulcain forgeant la foudre et des armures. A l'exergue : ÆRARIVM · REGIVM · 1691.

A frapper à l'effigie de Louis XIV.

Mercurie galant, planche du mois de mars 1691.

CVIII [1233]. SECVRVS · AB · ALTO. Le soleil et des flèches lancées contre lui. Pas de date.

[1234] à [1237]. Même sujet.

Coins composés d'après le n° CII [1197], et pour servir à la frappe de jetons banaux, à l'effigie de Louis XIV. Ils sont classés, dans l'Inventaire, parmi ceux de 1691.

CIX [1262]. QVID · MISCERE · IYVAT · VIRES · 1692. Jupiter, la foudre à la main, tient enchaînés les géants qu'il a vaincus. A l'exergue : DE · LA · 4 · PRE · DE · M · DE · FOVRCY · CON · DESTAT.

A frapper avec le coin suivant :

LVDOVICVS · MAGNVS · REX · CHRIS-
TIANISS. Effigie de Louis XIV tournée à gauche. Au-dessous, et pour marque de graveur, un cœur enflammé.

D'AFFRY DE LA MONNOYE, *loc. cit.*,
p. 141, n° 249.

Jeton de l'Hôtel-de-ville de Paris, et dont d'Affry rattache naturellement la devise aux événements de guerre de 1691. Ces événements s'étaient produits en Italie, en Espagne, et dans les Pays-Bas espagnols. Dans ces dernières contrées, le roi avait pris Mons, le 9 avril, et le maréchal de Luxembourg avait vaincu les ennemis au combat de Leuze, le 18 septembre.

CX [1259]. HIS ÆQVORA VINDICAT AR-
MIS. Deux foudres et un trident, réunis comme en un faisceau. A l'exergue : 1692.

VAN LOON, t. IV, p. 92.

Jeton du service de la Marine, afférent aux

étrennes de 1692, et qui se frappait à l'effigie de l'amiral de France, le comte de Toulouse. (*Voy.* à l'art. CI.)

Cette pièce, autant que nous en pouvons juger, est sans rapport avec la numismatique des Pays-Bas. Nous ne l'avons mentionnée que parce que Van Loon a cru pouvoir l'y rattacher.

CXI [1268]. INVICTISSIMI · TRIVMPHATORIS · OPVS. Vue de la ville et du château de Namur. A l'exergue : NAMVRCVM · CAPT · D · 30 · IVN · 1692.

VAN LOON, t. IV, p. 88.

Prise de Namur, en 1692. Le jeton se frappait à l'effigie du roi, LVDOVICVS · MAGNVS · REX, coin de Nilis, signé de la lettre N.

CXII [1301]. DE · HISPANIS · ANGLIS · GERMANIS · ET · BATAVIS. Un trophée d'armes. A l'exergue : AD · STENKERCAM. Pas de date.

Bataille de Steenkerke, en 1692. Jeton du diamètre de 26 millimètres copié des médailles officielles du règne de Louis XIV. *Voir* le Catalogue de 1833, n° 307, et aussi dans VAN LOON, t. IV, p. 119, fig. 2.

D'après l'Inventaire de 1697-1698, ce jeton se frappait à l'effigie du roi, LVDOVICVS MAGNVS REX, coin signé N., et par conséquent de Nilis.

CXIII [1254]. GECTS · DES · ESTATS · DE .

NAMVR. Armes du comté de Namur, dans un écusson accosté de la date : 16—92.

Pour revers :

[1255]. L · C · DE · GVISCARD · CAP · GEN^L GOV^R DV · C · DE · NAMUR. Armes de Louis de Guiscard, dit le comte de Guiscard (1), que Louis XIV avait nommé, à l'époque de la prise de Namur, capitaine-général et gouverneur de cette ville et du comté de même nom.

VAN LOON, t. IV, p. 87.

CXIV [1274]. OMNI · STAT · PARTE · TIMENDA. Une tour, toute garnie de boucliers et de piques dont la pointe est tournée vers ceux qui tenteraient de l'assaillir. A l'exergue : 1693.

Revers du coin suivant :

[1273]. DE · LA · I^{ERE} PREVOSTE · DES · MARCH. DE · MESSIRE · CLAVDE · BOSC. Les armes du prévôt.

D'AFFRY DE LA MONNOYE, *loc. cit.*,
p. 141, n^o 250.

Jeton de l'Hôtel-de-ville de Paris. La devise est une allusion aux forces multipliées du roi, dans les guerres qui se poursuivaient.

CXV [1307]. AVGET · VICTORIA · VIRES. Hercule appuyé sur sa massue, les pieds sur

(1) D'argent, à la bande de gueules.

d'abondance. A l'exergue : COMITIA · OCCITANIÆ.
1697.

Revers :

[1481]. LVDOVICVS · MAGNVS · REX.
Louis XIV debout, et en habit de Majesté, venant de planter en terre une flèche qui y prend racine et de laquelle on voit déjà pousser des branches d'olivier. A l'exergue : ORBE · PACANDO · ITERVM.

Pl. II, fig. 21.

Jeton des États du Languedoc. L'allégorie qu'il renferme à la paix de Ryswick est de toute évidence.

Nous possédons, en exemplaire de frappe ancienne, un jeton pour la composition duquel le coin ci-dessus [1481], au type de Louis XIV transformant une flèche en olivier, a été accouplé à un autre coin sur lequel est représentée, accompagnée de la légende TVETVR · ET · ORNAT, la statue équestre de Louis XIV, œuvre de Girardon, inaugurée sur la place Louis-le-Grand (aujourd'hui Place Vendôme), le 13 août 1699 (1). Nous signalons le fait de l'existence de ce dernier jeton, parce que le coin à l'image de la statue due au talent de Girardon se trouve encore au Musée monétaire; il est porté à l'Inventaire actuel sous le n° 1613.

(1) D'AFFRY DE LA MONNOYE, *Les jetons de l'échevinage parisien*, p. 32, fig. 57.

CXX [1501]. ET · VICTOR · FVLMINA ·
 PONIT. Jupiter, sur les nues, tenant son foudre
 au repos. A l'exergue : EXTRAORDINAIRE · DES ·
 GVERRES · 1698.

[1502, 1503]. Même sujet.

Les beaux esprits de la *petite Académie*, dans le recueil des Médailles officielles, pl. 270 des éditions de 1702, se sont ainsi exprimé, à propos de la paix de Ryswick : « Les forces de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Italie, réunies contre la France, n'ont pu, pendant une guerre de dix années, entamer aucune de ses frontières. Le Roi seul, au contraire, a pris les plus fortes villes des Pays-Bas et de Catalogne, a gagné plusieurs batailles sur terre et sur mer, et n'a cessé de vaincre que pour donner la paix. » Cette fin, si nous ne nous trompons, ressemble beaucoup, pour son esprit, au ET VICTOR FVLMINA PONIT, de notre jeton CXX. Quoiqu'il en soit, le tout va trop bien ensemble pour que nous ayons à retirer ce rapprochement.

CXXI [1511]. HOC · PACES · HABVERE ·
 BONÆ. Minerve ordonnant la décoration de ses
 jardins. A l'exergue : ÆDIFICIA · REGIA · 1698.

[1512] et [1513]. Même sujet.

CXXII [1514]. FIDELIS · SEMPERQVE ·
 PARATA. La province du Languedoc, sous la
 figure d'une guerrière en marche, et portant son

drapeau sur l'épaule (1). A l'exergue : OCCITANIA · 1698.

VAN LOON, t. IV, p. 240.

CXXIII [1528]. NOSTRORVM · PAX · META · LABORVM. 1698. Les armes de la ville de Rouen.

CXXIV [1529]. CUNCTAE · FRONDI · PRAEPONIT · OLIVAM. Minerve debout, tenant sa lance, et levant en l'air une branche d'olivier. A l'exergue : ORDINAIRE · DES · GVERRES · 1698.

Les jetons CXX à CXXII et CXXIV se frappaient à l'effigie du roi, LUDOVICUS · MAGNUS · REX.

Quant au coin CXXIII, l'Inventaire ne dit pas à quel autre coin on l'accouplait pour faire les jetons auxquels il était destiné. Nous n'avons rencontré, de ceux-ci, aucun exemplaire de frappe ancienne, et de nature, par conséquent, à nous renseigner.

Sur des exemplaires du jeton CXXII, l'effigie de Louis XIV est remplacée par un type relatif à la prise de Barcelonne, en 1697 (2).

CXXV [1530]. FÆDERA · FULMINE · SAN-

(1) Ce type a été reproduit parfois sur des jetons de pacotille fabriqués à Nuremberg. Voir dans la *Revue belge de numismatique*, année 1876, la figure 34, à la planche IX, accompagnant un mémoire du comte de Nahuys.

(2) Ce dernier type est mentionné au n° 1514 de l'Inventaire de 1830. — Voir, en outre, VAN LOON, t. IV, p. 240.

CIT. Jupiter, debout, entre son aigle et son foudre. A l'exergue : ARTILLERIE, 1698.

A frapper avec cette effigie :

LOUIS · AUG · DE · BOURBON · DUC · DU · MAYNE · G^D M^E DE · L'ART^{RIE}. Buste tourné à droite, du duc du Maine, grand-maître de l'artillerie de France.

Jeton du service de l'Artillerie pour 1698.

CXXVI [1578]. Dans une couronne de laurier tenant lieu de légende, le lion à la colonne, soutenant les armes d'Ypres, comme nous l'avons déjà vu au n° LXXIX. A l'exergue : 1699.

ALPH. VANDEN PEERBOOM, dans la
Revue belge de num., année 1876,
pp. 342 et suiv., et pl. K.

Ce coin CXXVI [1578] a servi à la frappe des jetons du Magistrat d'Ypres jusqu'à la fin de l'occupation française, soit de 1699 à 1713. Durant cette période de temps, l'effigie de Louis XIV n'a pas varié moins de huit fois sur les jetons dont il s'agit ; mais c'était toujours, en définitive, la tête du roi tournée à droite, et la légende, LUDOVICUS MAGNUS REX, demeura la même pour les diverses émissions.

J. ROUYER.

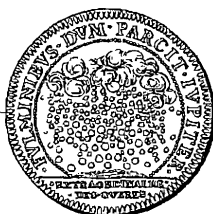
(A continuer.)



11



12



13



14



15



16





17



18



19



20



21

